

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le vingt avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOT, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

14 avril 2016

A l'exception de :
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur CHESNEAU.

Date du
Conseil Municipal

20 AVRIL 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame FRAUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

16/ SAILTICA FISHING 2016 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – 100 % NAUTIK 2016 – CONVENTION DE PARTENARIAT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----31

Votants -----33

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

L'association Festi'Mer assure l'organisation de la manifestation Saitica Fishing qui se déroulera à Pornichet les samedi 21 et dimanche 22 mai 2016 et participe à l'événement nautique Pornichet 100% Nautik les 21 et 22 mai 2016 en proposant des ateliers découverte gratuits de pêche.

Pour la Saitica Fishing, la Ville alloue une subvention exceptionnelle de 4 500 € et prend en charge l'installation des tentes ainsi que la fourniture de différents matériels, les petits-déjeuners des équipages et la réception de remise des prix.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Festi'mer et la Ville de Pornichet.

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative – jeunesse – sports en date du 13 avril 2016,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Festi'mer et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € à l'association Festi'Mer.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR